

*La constitution**[Français]*

Monsieur le président, mes collègues apprécient le fait que je suis aussi à l'aise en français qu'en anglais, car je me sens complètement immergé dans les deux cultures.

Depuis les débuts de la Confédération, la province de Québec a reconnu les droits à l'enseignement anglophone pour les minorités, tant protestante que catholique.

Le Manitoba s'est vu rappelé à l'ordre par la Cour suprême pour honorer la lettre et l'esprit de l'Acte du Manitoba de 1870 et, forcément, il doit s'en tenir à cet acte.

La Charte des droits et des libertés que nous proposons d'enchâsser dans la Constitution donnera à la minorité francophone ou anglophone, où qu'elle soit, le droit à l'instruction dans des établissements de la minorité linguistique, financés par les fonds publics, lorsque le nombre d'enfants le justifie.

Je rappelle encore une fois que le premier ministre du Manitoba s'est toujours déclaré contre l'enchâssement des droits à l'instruction des minorités officielles. Ce que nous faisons maintenant, c'est d'assurer que les minorités linguistiques aient accès à une éducation dans leur langue maternelle, autant pour les francophones hors Québec que pour les anglophones au Québec.

Monsieur le président, je veux mettre à bas la fausse notion selon laquelle notre charte n'est pas une charte faite au Canada. L'opposition a si souvent répété que ce n'est pas une Constitution faite au Canada. Je rappelle aux députés que de nombreuses années nous ont préparés à cette Constitution. Depuis le référendum du Québec du printemps dernier, nous avons poursuivi avec les provinces la préparation d'une Constitution canadienne, et depuis le mois d'octobre, les députés des deux côtés de cette Chambre et les membres du Sénat se sont penchés sur la Constitution canadienne faite ici au Canada.

*[Traduction]*

Pendant la première étape du débat, 74 députés et 34 sénateurs ont eu l'occasion de prendre la parole sur la résolution. Au cours de la deuxième étape de ce débat, nous avons donné la parole au grand public canadien. Le comité a tenu 106 séances en 56 jours pour un total de 267 heures de séance. Nous avons entendu le témoignage de 95 groupes et de 5 témoins experts et reçu des lettres provenant de 914 particuliers et de 294 groupes. Nombre des recommandations formulées par ces groupes et particuliers ont été extrêmement utiles dans nos efforts pour apporter de nouveaux amendements à la résolution ou à une constitution faite au Canada.

Lors de la troisième étape du débat, beaucoup plus de 100 députés et sénateurs ont pris la parole sur la résolution. Il est donc évident que nous n'agissons pas unilatéralement en vue de rapatrier la constitution. Nous avons donné à tous les Canadiens la possibilité de participer au processus.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Quelles bêtises!

**M. Bockstael:** Je rappelle à la Chambre que depuis le tout début, l'opposition officielle s'efforce de bloquer le processus. Elle a dit qu'elle ferait tout pour ralentir les travaux. Les députés conservateurs ont ensuite insisté sur la nécessité de la participation du public. Il fallait faire téléviser les débats, nous le leur avons accordé. Il fallait être à l'écoute du public. Il fallait permettre la présentation de mémoires. Il fallait tenir des audiences publiques. Il fallait procéder à des consultations afin de faire participer les citoyens canadiens. Nous l'avons fait. Ce qui compte réellement dans de telles audiences, ce sont les confidences que l'on y recueille. Les députés de l'opposition officielle ont dit: «Nous vous obligerions à siéger jusqu'à Noël si nous le pouvions». En réalité, ils refusaient sa constitution au Canada. Ils préféreraient empêcher le peuple canadien de se doter d'une constitution et d'une charte des droits.

● (2140)

Je voudrais maintenant mettre en contraste l'attitude des premiers ministres des provinces. Au nom de qui parlent-ils? Tout à l'heure j'ai parlé du premier ministre Lyon. Qui ont-ils consulté? Ils dénoncent l'action unilatérale! Les premiers ministres dissidents n'ont demandé l'avis de personne, ils n'ont pas consulté leurs électeurs, mais ont prétendu être les porte-parole de leur province.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bockstael:** Nous entendons l'opposition nous répéter sans cesse: Pourquoi ne pas consulter à nouveau les premiers ministres? Pourquoi faire? Les media ont rapporté les paroles du député de Provencher (M. Epp) et du député de Rosedale (M. Crombie) au moment où ils assistaient au congrès à la direction du parti tenu au Château Laurier, à Ottawa. Ces deux députés estimaient que le premier ministre Lyon serait favorable à une charte des droits. Quelques jours plus tard à Winnipeg, j'ai entendu le premier ministre affirmer: «Je parle en mon nom propre. Les députés conservateurs fédéraux ne sont pas mes porte-parole et je n'approuverai pas la charte des droits.»

Comment peuvent-ils nous demander de retourner voir les premiers ministres provinciaux qui n'en veulent pas, qui veulent refuser ces droits aux Canadiens?

**M. Taylor:** Est-ce que vous voulez l'unité du pays?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bockstael:** Monsieur l'Orateur, une fois pour toutes il faut faire savoir aux Canadiens que c'est un mythe de parler d'action unilatérale. Il n'y a pas d'action unilatérale, il y a la participation des élus représentant l'ensemble du pays!

**Des voix:** Bravo!

**M. Bockstael:** Cela comprend les territoires, et non les fiefs des premiers ministres provinciaux qui marchandent les droits contre leurs privilèges et leurs ressources.